



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DELIBERATION N°37_CC_2024_CCDS
RENOVATION ENERGETIQUE DU LOCAL ELDO**

Séance du 28 juin 2024

Date de convocation : 24 juin 2024 – **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-huit juin à huit heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Céline REGIS, Fidélia BOCAGE, Yves VANG, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Pierre-Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Patrick COSSET, Frédéric LLADERES, Michelle ORIZONO HORTH, Martine PAPAIX

Absents excusés ayant donné procuration :

Véronique JACARIA à Gaëtan STANISLAS
Sylvio BOCAGE à Fidélia BOCAGE
Rosange CARENE à Pierre-Richard AUGUSTIN

Absents excusés :

Eliette BEAUFORT, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Jean-Raymond HORTH, Diana JAMES, Alex MADELEINE, Célia TARQUIN

Absents non excusés :

Michel-Ange JEREMIE, Françoise BRUNO FREDOC, Lauric SOPHIE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Jean-Robert CHOCHO, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Loriane DECHESNE, Francine GANE, Johanna HORTH, Candida MARTINEZ, Davy RIMANE, Alain YANG, Céline ZULEMARO.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Annick ANDRE**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Depuis le 1^{er} janvier 2015, la CCDS possède un local situé au 7 rue Vermont POLYCARPE à Kourou – quartier ELDO où s'exerçait les missions du CIAS des savanes.

La présente délibération a pour objectif de mener des travaux de réhabilitation intégrant à la rénovation énergétique du local afin de le mettre à disposition des associations œuvrant dans le quartier.

La loi ELAN impose d'ici 2030 une diminution de 40% des consommations d'énergie à l'ensemble des bâtiments tertiaires dont la surface dépasse 1 000m². Cette diminution doit même atteindre 50% d'ici 2040 et 60% d'ici 2050. La réduction de la consommation d'énergie devra intervenir soit à l'aide de travaux de rénovation, soit par des actions portant sur le comportement des occupants et l'exploitation/maintenance des équipements de chauffage, de refroidissement et de ventilation.

Le respect de cette exigence induit donc des besoins massifs pour le parc public, qui va devoir accélérer considérablement sa transition. La CCDS souhaite fortement s'impliquer dans la réduction de la consommation d'énergie de ses bâtiments.

Le bien situé au rez-de-chaussée d'un bâtiment à la cité Eldo, n'a pas de référence cadastrale et a une date de permis de construire antérieure au 1er juillet 1997. La CCDS souhaite mener des travaux de réhabilitation afin de rendre cet espace opérationnel (archivage, présence d'agents...) et procéder à la rénovation énergétique du bâtiment.

La réhabilitation du local suivra les étapes suivantes pour un coût estimé à 220 000€.

- Etape 1 : Travaux de désamiantage (MOA CCDS) – 100 000€
- Etape 2 : Diagnostic énergétique (MOA CCDS) – 20 000€
- Etape 3 : Travaux de rénovation énergétique (MOA CIASS) – 100 000€

Le coût des travaux de rénovation énergétique sera déterminé à partir des conclusions du diagnostic énergétique.

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE le projet de rénovation énergétique du local situé au 7 rue Vermont POLYCARPE à Kourou – quartier ELDO.

APPROUVE le phasage des travaux comme suit :

- Travaux de désamiantage et le diagnostic énergétique pour un montant de 120 000€
- Travaux de rénovation énergétique

APPROUVE le plan de financement prévisionnel comme suit :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Travaux de désamiantage	100 000.00€	CCDS	200 000.00€
Diagnostic énergétique	20 000.00€	ETAT - ADEME	20 000.00€
Travaux de rénovation énergétique	100 000.00€		
Total	220 000.00€	Total	220 000.00€

INSCRIT l'enveloppe estimée au budget.

AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), et notamment son article 64 ;

Vu la loi portant évolution du logement de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 ;

Vu la délibération n°04_CC_2023_CCDS du 24 janvier 2023 portant approbation du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) de la CCDS ;

Vu l'avis de la commission finance du 5 juin 2024 ;

Vu l'avis du bureau communautaire du 14 juin 2024 ;

Vu le rapport de présentation ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : PREND ACTE du rapport de Monsieur le Président.

ARTICLE 2 : APPROUVE le projet de rénovation du local situé au 7 rue Vermont POLYCARPE à Kourou – quartier ELDO.

ARTICLE 3 : APPROUVE le phasage des travaux comme suit :

- Travaux de désamiantage et le diagnostic énergétique pour un montant de 120 000€
- Travaux de rénovation énergétique

ARTICLE 4 : APPROUVE le plan de financement prévisionnel comme suit :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Travaux de désamiantage	100 000.00€	CCDS	200 000.00€
Diagnostic énergétique	20 000.00€	ETAT-ADEME	20 000.00€
Travaux de rénovation énergétique	100 000.00€		
Total	220 000.00€	Total	220 000.00€

ARTICLE 5 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de procurations : 03

Nombre de votants : 16

Pour : 16

Contre : 00

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 28 juin 2024

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

François RINGUET



AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20240701-14-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 01-07-2024

Publication le : 02-07-2024